



**BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES
VILLE DE FOIX**
novembre 2015 à février 2015

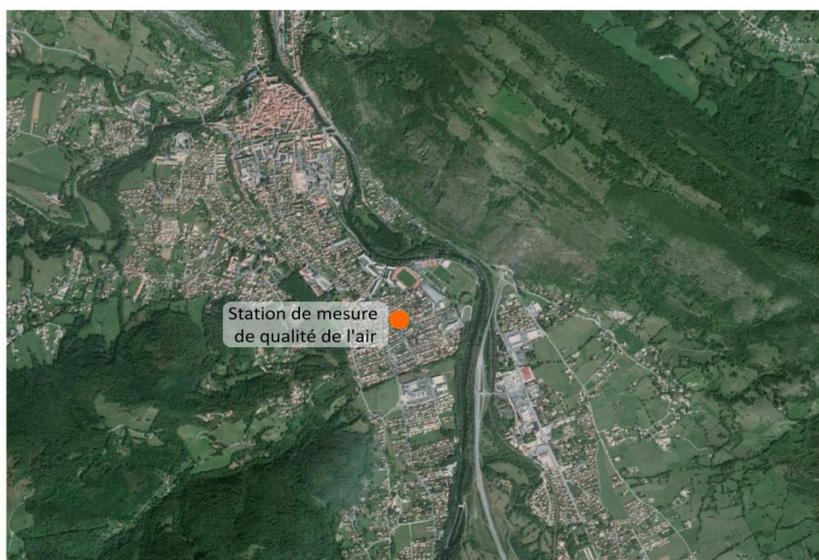
BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES

- FOIX -

Novembre 2015 à Février 2016

Démarrage des mesures : 27 octobre 2015

Afin d'étayer les connaissances sur la qualité de l'air sur le territoire de l'Ariège, l'ORAMIP réalise une campagne de mesure de suivi des polluants sur la ville de Foix.

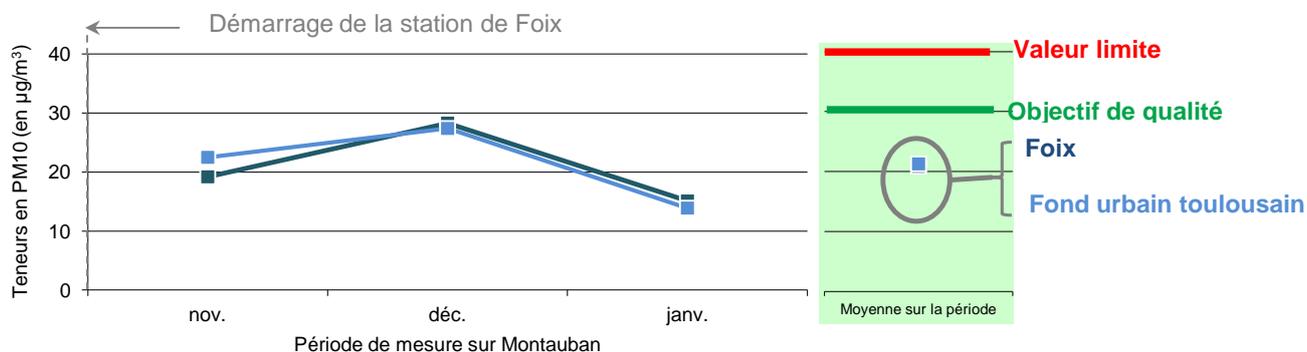


Les mesures de Foix sont comparées aux mesures de la station Berthelot représentative du fond urbain toulousain, de la station de Peyrusse-Vieille située dans le Gers et représentative d'un environnement rural et aux réglementations existantes.

EVOLUTION DES TENEURS EN PARTICULES DE DIAMETRE INFERIEUR A 10 µm SUR FOIX DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Les particules peuvent être d'origine naturelle (embruns océaniques, feux de forêt, érosion éolienne des sols, pollens ...) ou anthropique (liées à l'activité humaine). Dans ce cas, elles sont issues majoritairement de la combustion incomplète des combustibles fossiles (mode de chauffage, transport routier, industries...).

PM₁₀ - Comparaison aux valeurs réglementaires annuelles

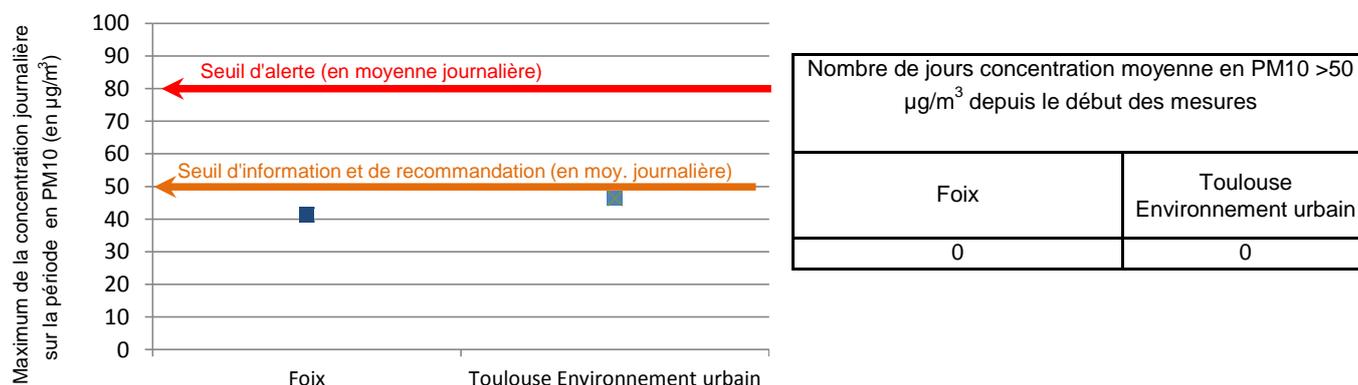


Sur ce premier trimestre de mesure, la station de Foix affiche un niveau moyen en particules en suspension équivalent à celui mesuré sur l'agglomération toulousaine. Sur la période d'étude, le niveau moyen en particules PM₁₀ est ainsi de 21 µg/m³ sur les 2 stations de mesure.

Respect de la réglementation :

Ces concentrations moyennes mensuelles respectent les deux seuils réglementaires définis en moyenne annuelle, la valeur limite fixée à 40 µg/m³ et l'objectif de qualité de 30 µg/m³.

PM₁₀ - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne journalière



Les concentrations journalières en particules en suspension déterminées sur l'agglomération de Foix sont légèrement inférieures aux niveaux journaliers rencontrés sur l'agglomération toulousaine ou en environnement rural dans le Gers.

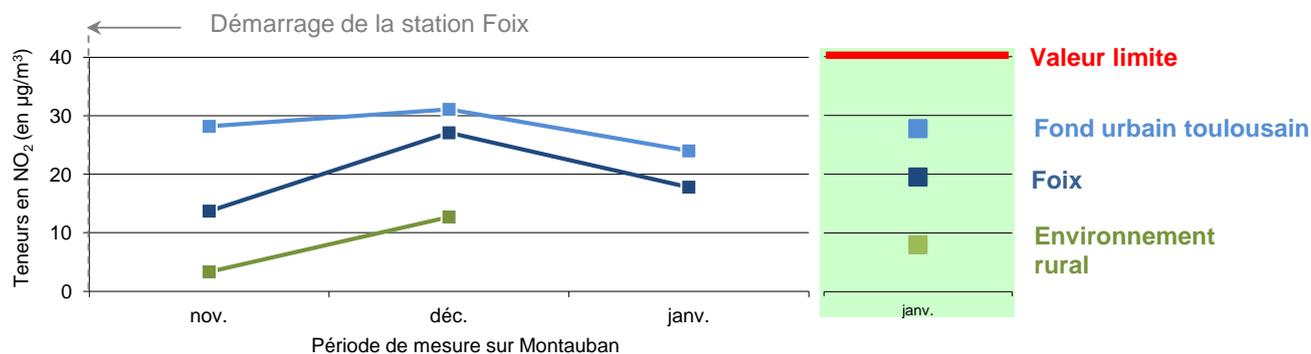
Respect de la réglementation :

Les mesures n'ont pas mis en évidence de journées dont les concentrations sont supérieures au seuil d'information fixé à 50 µg/m³. Pour comparaison sur cette période d'étude, 3 procédures d'information et de recommandation pour les particules PM₁₀ ont été mises en œuvre pour le département de la Haute-Garonne, 9 procédures pour le département des Hautes-Pyrénées.

EVOLUTION DES TENEURS EN DIOXYDE D'AZOTE SUR FOIX DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂) sont émis lors des phénomènes de combustion. Le dioxyde d'azote est un polluant secondaire issu de l'oxydation du NO. Les sources principales, pour le département du Tarn-et-Garonne, sont les véhicules (près de 64%) et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffages...).

NO₂ - Comparaison à la valeur limite annuelle

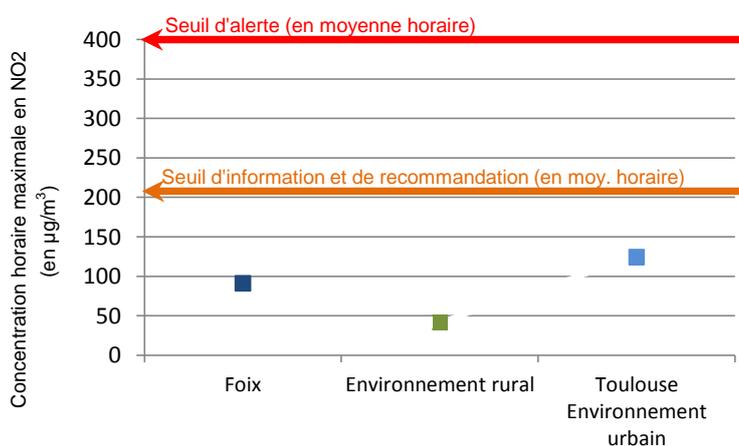


Les concentrations moyennes mensuelles en dioxyde d'azote sont inférieures à celles déterminées dans un environnement urbain tel que Toulouse. Pour le trimestre de mesure, l'influence du trafic routier et d'autres sources de combustion sur la ville est bien marquée, la concentration moyenne étant de 20 µg/m³, contre 8 µg/m³ en milieu rural sur la même période.

Respect de la réglementation :

La concentration moyenne enregistrée sur Foix, de 20 µg/m³ est inférieure à la valeur limite, fixée à 40 µg/m³ établie sur une année de mesures.

NO₂ - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne horaire



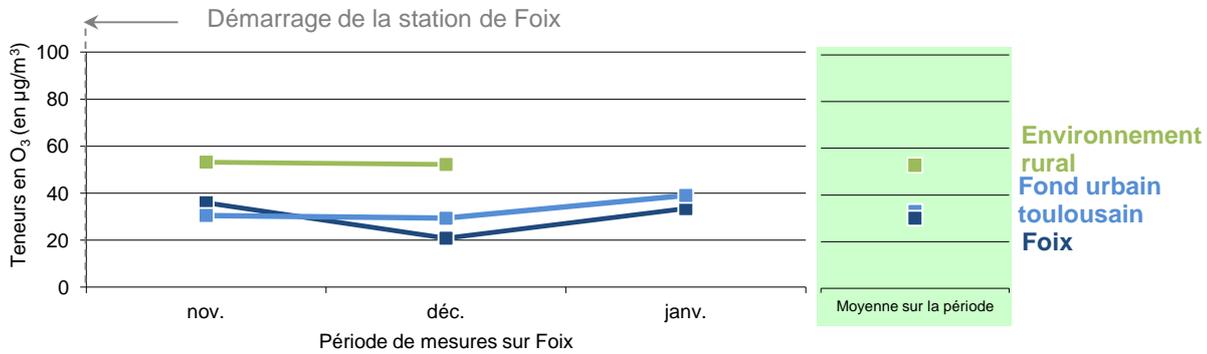
Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période sur Foix. La concentration horaire maximale déterminée sur la période est de 91 µg/m³, le seuil d'information et recommandation se situant à 200 µg/m³.

EVOLUTION DES TENEURS EN OZONE SUR FOIX DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

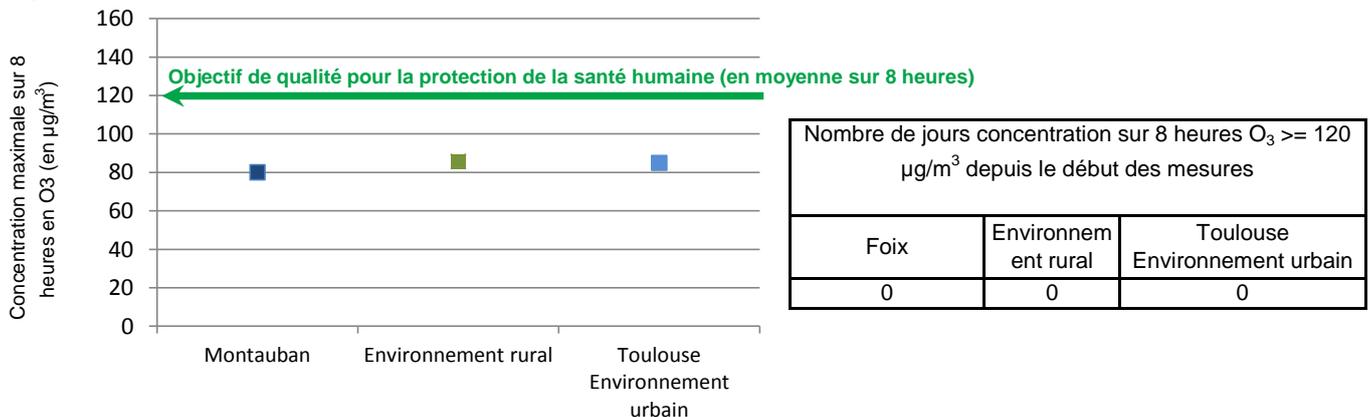
L'ozone est un constituant naturel de l'atmosphère. Il devrait normalement être présent à des teneurs faibles, mais du fait des activités humaines, les niveaux d'ozone dans les basses couches peuvent être élevés à certaines périodes de l'année. En milieu urbain, l'ozone est créé lors d'interactions entre les rayonnements ultraviolets solaires et des polluants primaires précurseurs émis par les activités humaines. Les plus fortes concentrations sont mesurées en période estivale lors de conditions de fort ensoleillement et d'absence de vent.

O₃ - Evolution des concentrations



Les concentrations mensuelles en ozone sont du même ordre de grandeur que celles observées en environnement urbain. Durant ces 3 mois de mesure hivernaux, les concentrations sont généralement basses, la formation de l'ozone étant accentuée en présence de conditions combinant fort ensoleillement, absence de vent et températures élevées.

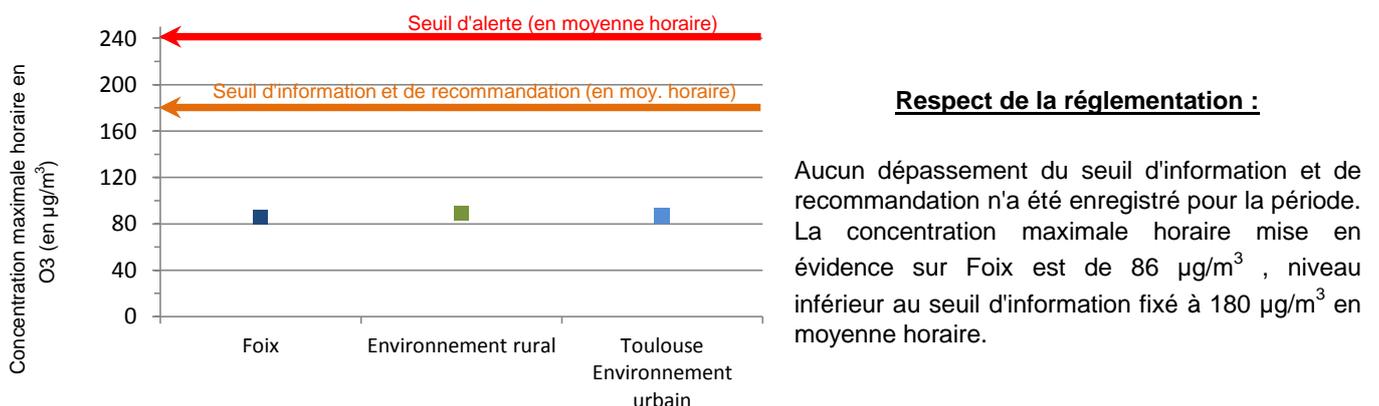
O₃ - Mesures sur 8 heures



Respect de la réglementation :

Durant cette période de mesure, la station de Foix ne met en évidence aucune journée de dépassement de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine.

O₃ - Mesures horaires



Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période. La concentration maximale horaire mise en évidence sur Foix est de 86 µg/m³, niveau inférieur au seuil d'information fixé à 180 µg/m³ en moyenne horaire.



L'information sur la qualité de l'air
en Midi-Pyrénées :
<http://oramip.atmo-midipyrenees.org>

ÉTUDE RÉALISÉE PAR L'Oramip - FINANCEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION MIDI-PYRÉNÉES 2015

